Pièce n°36

Séparation bureaux et cellule 1 – Mesures prévues

SÉPARATION ENTRE LA ZONE BUREAUX, LOCAUX SOCIAUX, ET LA CELLULE 1 _ PLAN 1/100

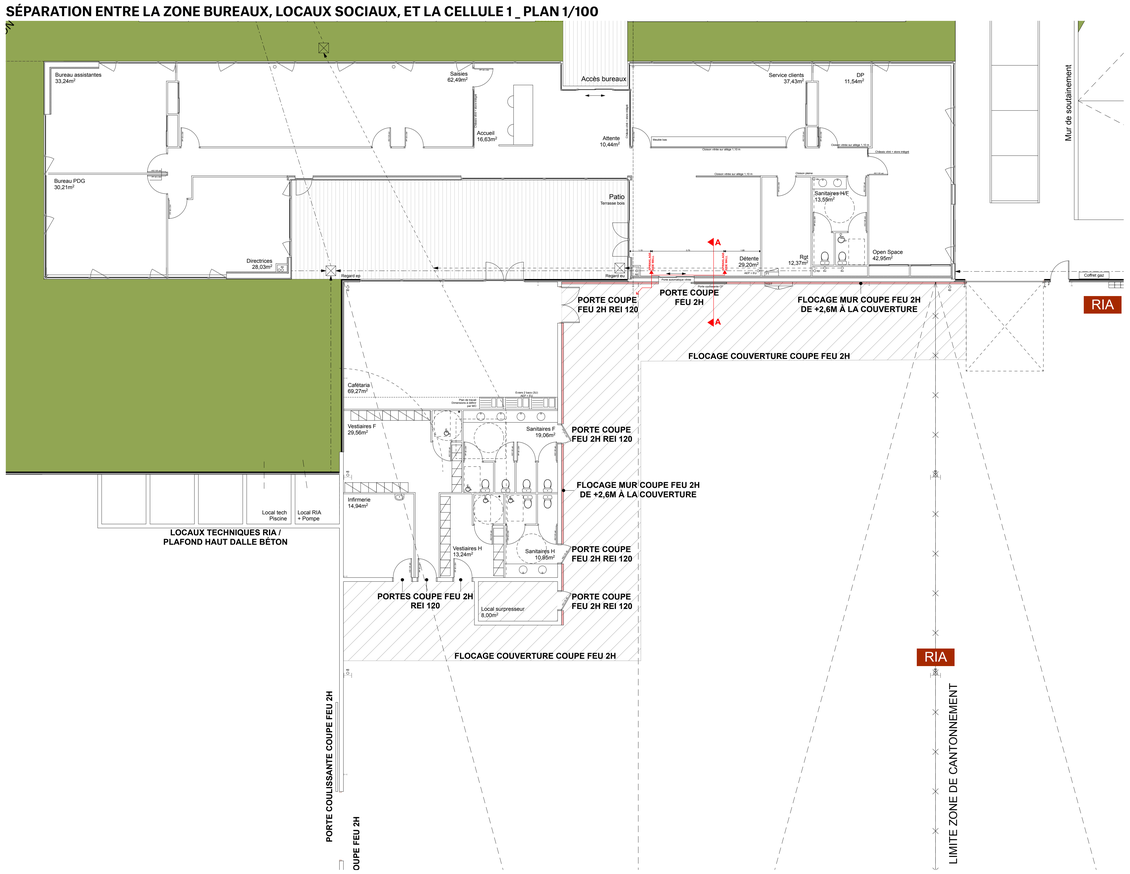

COUPE AA_ PLAN 1/50

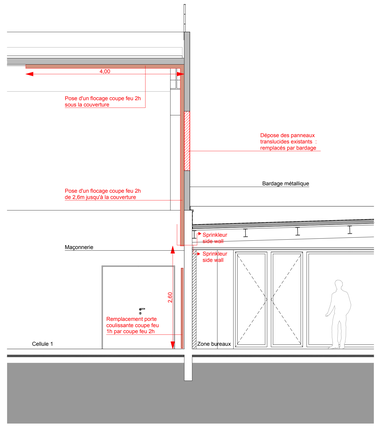

PLATEFORME VIEILLEVIGNE LAND

OPERATION

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE ENTREPÔT ET BUREAUX
ZAC Beausoleil - 4 Rue de Dion Bouton
Commune de Vieillevigne (44 116)

MAITRE D'OUVRAGE

SCI VIEILLEVIGNE LAND
5 Rue Louis Jacques Daguerre
Zone Industrielle Bois Chaumont de la Lande (35 136)
SIRET : 814 548 619 0000 23

MAITRE D'OEUVRE de conception

unité

architecture
SARL en ARCHITECTURE Unité - n°Ordre Architectes : 215050009
3, Place Albert Camus - 44200 Nantes
t : 02 51 82 00 71
e : a.rze@agence-unite.com - w : www.agence-unite.com

ingénierie
SARL DES INGENIEURS
3, Place Albert Camus - 44200 Nantes
t : 02 51 82 00 71 - f : 02 51 82 00 74
e : a.rze@agence-unite.com - w : www.agence-unite.com

© UNITE architecture - UNITE ingénierie

PC9. NIVEAU 00 / PROJET

PHASE	PERMIS DE CONSTRUIRE
VERSION - INDICE	15.0
ÉCHELLE	1/100 et 1/50
DATE	24 NOVEMBRE 2020

Séparation entre la zone bureaux – locaux sociaux et la cellule 1

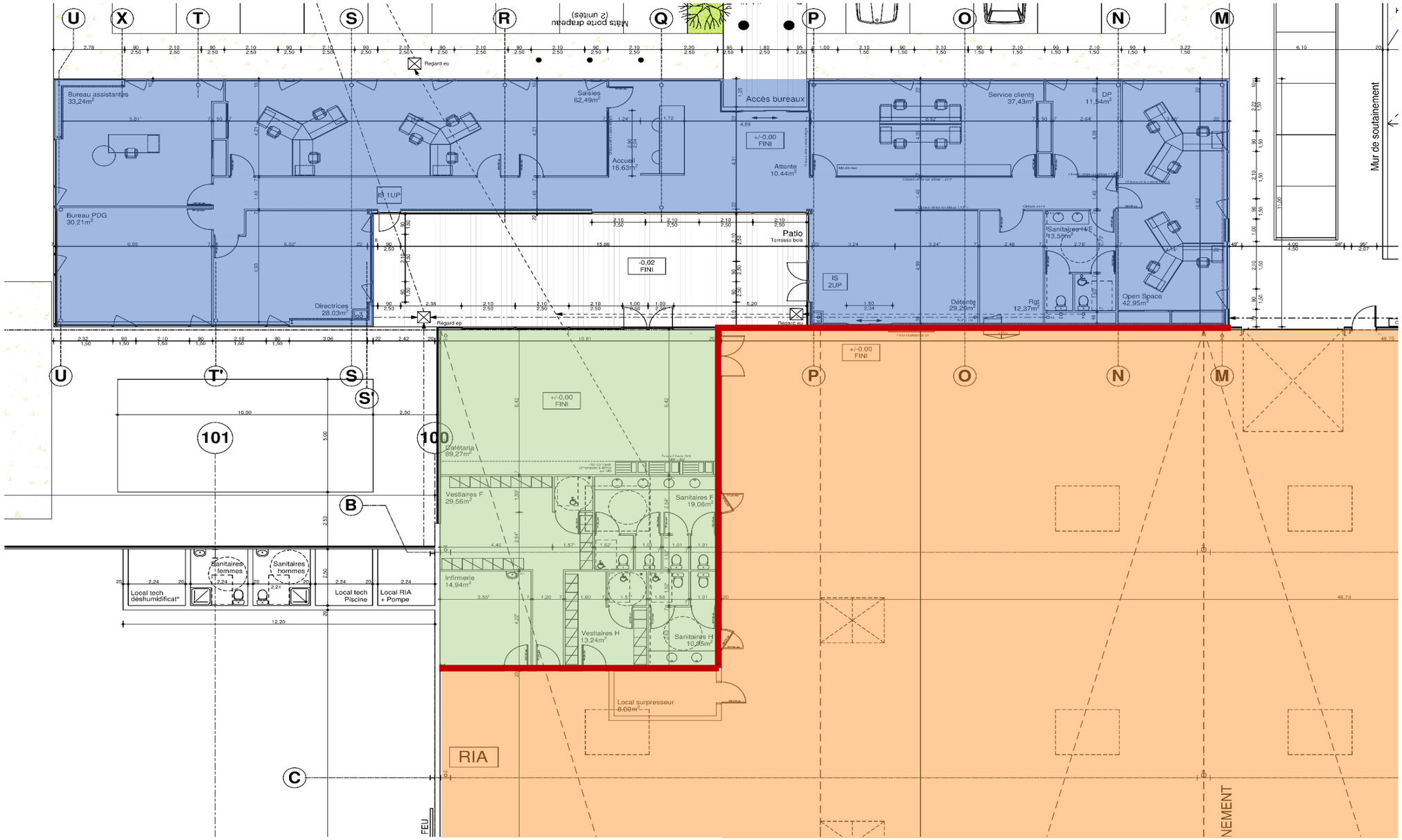

Bureaux

Locaux sociaux

Cellule 1

Séparation entre les zones bureaux/locaux sociaux et la cellule 1

Vue en plan de la zone concernée

<u>Rappel des données de l'annexe II</u> : Prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à la rubrique 1510, y compris lorsqu'elles relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

4. Dispositions constructives

À l'exception des bureaux dits de « quais » destinés à accueillir le personnel travaillant directement sur les stockages, des zones de préparation ou de réception, des quais eux-mêmes, les bureaux et les locaux sociaux ainsi que les guichets de retrait et dépôt des marchandises sont situés dans un local clos distant d'au moins 10 mètres des cellules de stockage ou isolés par une paroi au moins REI 120.

- Ils ne peuvent être contigus aux cellules où sont présentes des matières dangereuses → - Relève de l'exploitation opérationnelle
- Ils sont également isolés par un plafond au moins REI 120 et des portes d'intercommunication munies d'un ferme-porte présentant un classement au moins I2 120 C (classe de durabilité C2). →
  - La porte coulissante entre les bureaux et la cellule 1 est CF 1h
  - Le PV démontrant la durabilité C2 des PCF battantes doit être retrouvé
- Ce plafond n'est pas obligatoire si le mur séparatif au moins REI 120 entre le local bureau et la cellule de stockage dépasse au minimum d'un mètre, conformément au point 6, ou si le mur séparatif au moins REI 120 arrive jusqu'en sous-face de toiture de la cellule de stockage, et que le niveau de la toiture du local bureau est située au moins à 4 mètres au-dessous du niveau de la toiture de la cellule de stockage). → - Nécessite la réalisation de travaux car ces conditions ne sont pas respectées
- De plus, lorsqu'ils sont situés à l'intérieur d'une cellule, le plafond est au moins REI 120, et si les bureaux sont situés en étage le plancher est également au moins REI 120.

SITUATION ACTUELLE

PHOTO 1 : Séparation entre locaux sociaux et Cellule 1

- Mur maçonné CF2h sur 2.6m de hauteur
- Cloison placo de +2.5 jusque sous couverture
- Portes battants CF ???

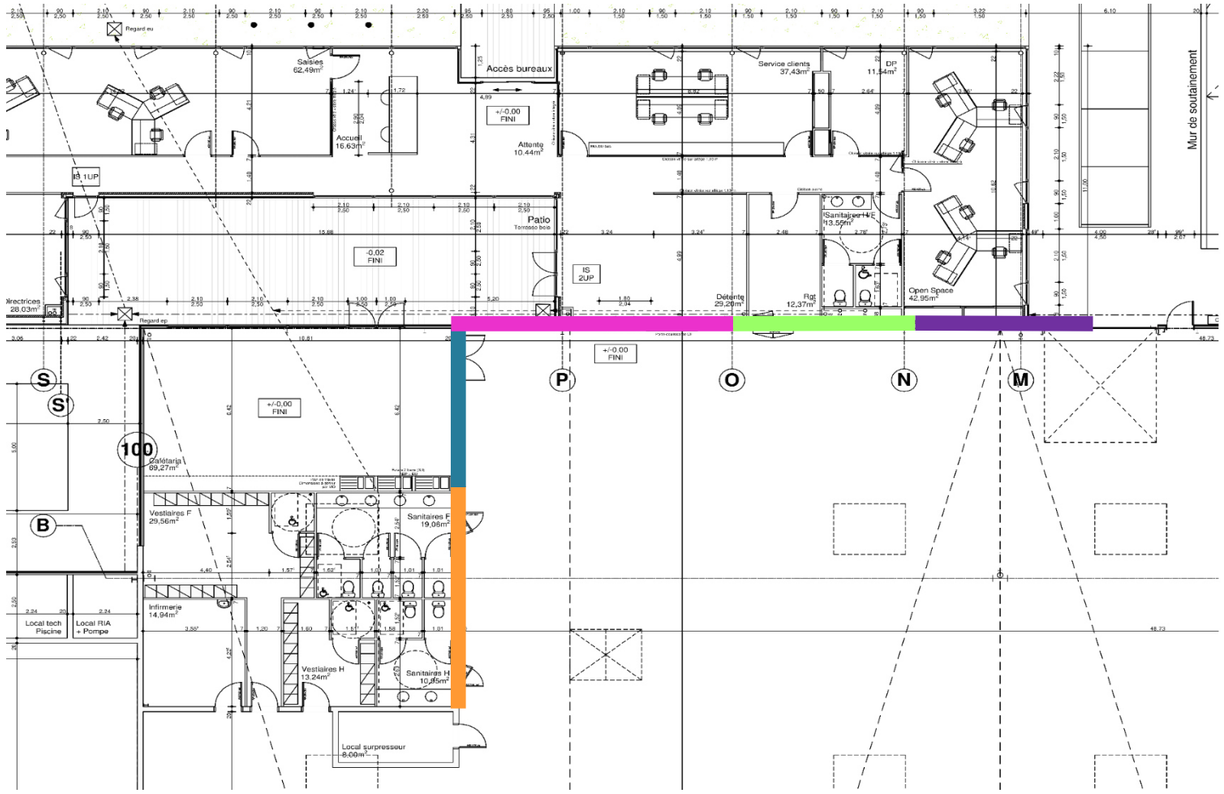

PHOTO 2 : Séparation entre locaux sociaux et Cellule 1

- Mur maçonné CF2h sur 2.6m de hauteur
- Cloison placo de +2.5 jusque sous couverture
- **Portes battants CF ???**

PHOTO 3 : Séparation entre bureaux et Cellule 1

- Mur maçonné CF2h sur 2.6m de hauteur
- Bardage métallique +2.5 jusque sous couverture
- Porte coulissante CF 1h
- Panneaux translucides en partie haute

PHOTO 4 : Séparation entre bureaux et Cellule 1

- Mur maçonné CF2h sur 2.6m de hauteur
- Bardage métallique +2.5 jusque sous couverture

PHOTO 5 : Séparation entre bureaux et Cellule 1

- Mur maçonné CF2h sur 2.6m de hauteur
- Bardage métallique +2.5 jusque sous couverture

SITUATION FUTURE => Traitement des supports verticales

PHOTO 1 : Séparation entre locaux sociaux et Cellule 1

- Flocage CF2h du placo situé entre 2.60m et la couverture
- **Remplacement Portes battants CF**

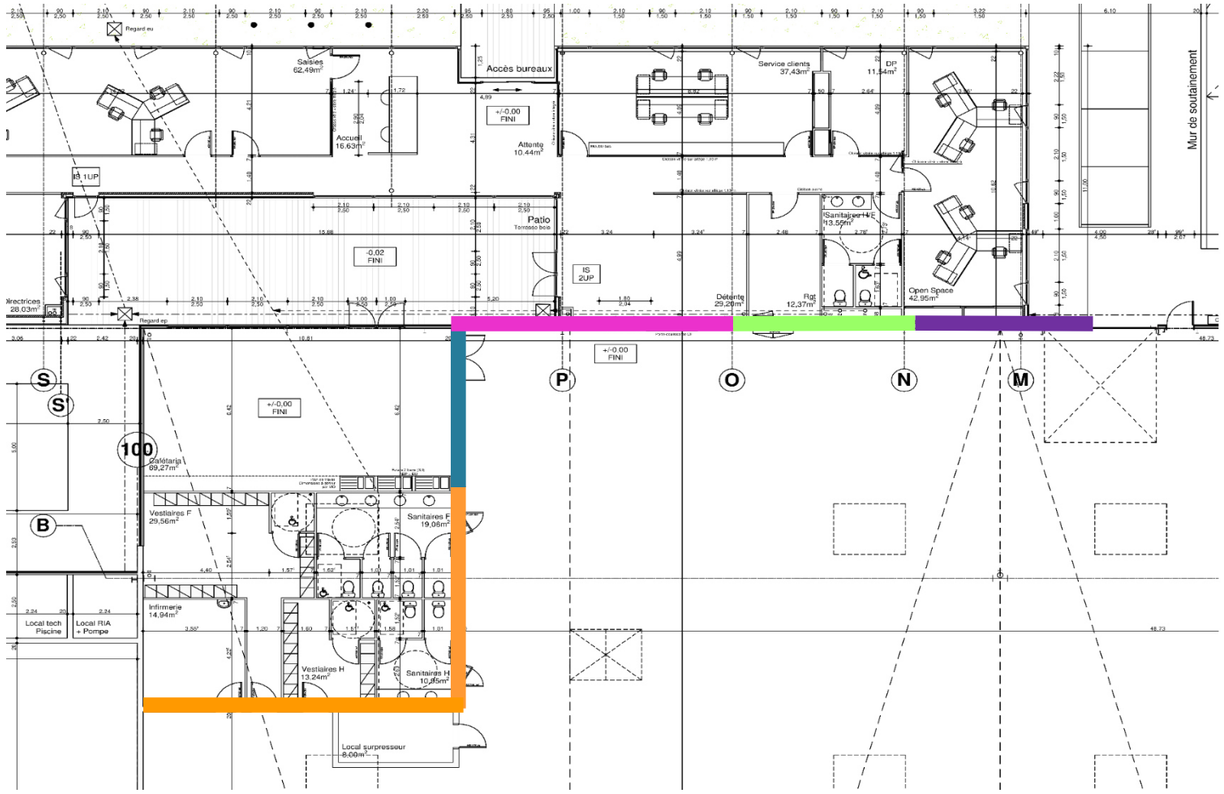

PHOTO 2 : Séparation entre locaux sociaux et Cellule 1

- Flocage CF2h du placo situé entre 2.60m et la couverture
- **Remplacement Portes battants CF**

PHOTO 3 : Séparation entre bureaux et Cellule 1

- Dépose des panneaux translucides existants
- Bardage en lieu et place des translucides déposés
- Flocage CF2h du bardage situé entre 2.60m et la couverture
- Remplacement porte coulissante CF1h par porte CF2h

PHOTO 4 : Séparation entre bureaux et Cellule 1

- Dépose des panneaux translucides existants
- Bardage en lieu et place des translucides déposés
- Flocage CF2h du bardage situé entre 2.60m et la couverture

PHOTO 5 : Séparation entre bureaux et Cellule 1

- Flocage CF2h du bardage situé entre 2.60m et la couverture

SITUATION FUTURE => Traitement des supports horizontaux

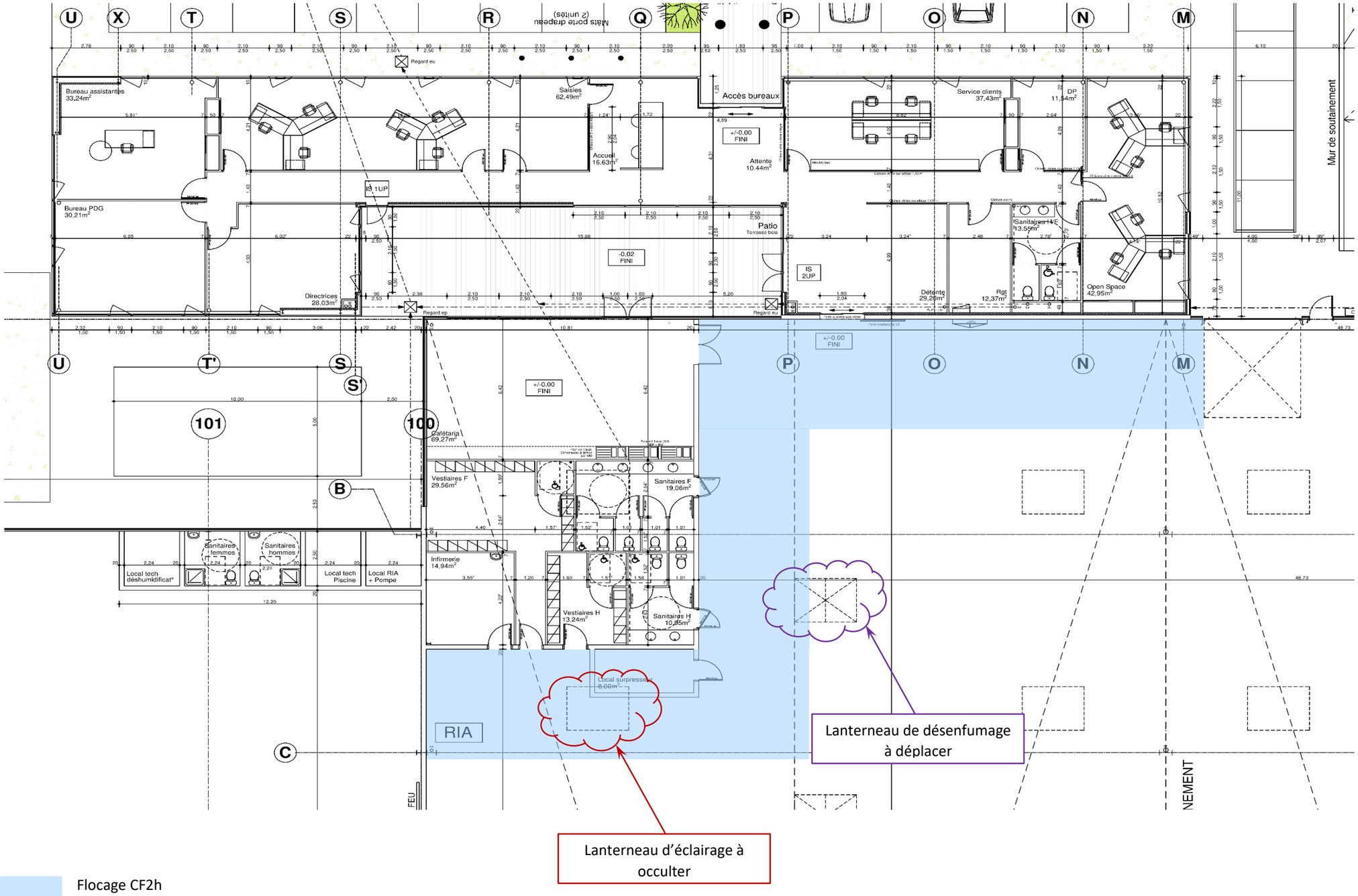

Flocage CF2h